

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NANT**

Séance du Vendredi 09 Septembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice : 15      Présents : 9      Votants : 10      Absents : 5      Procurations : 1**

**Date de convocation : 05/09/2022**

**Date d'affichage : 05/09/2022**

**L'an deux mille vingt-deux, le neuf Septembre, à 21h00.**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOU, Maire.

**Etaient présents** : Fiol Richard, Fournier Paulette, Frénéhard Anne-Marie, Delmas Alain, Brisbarre-Costes Françoise, Thomas Sabine, Coulet Magali, Julian Christian, Arocas Claude.

**Absents** : Galliard Jean-François (excusé), Aubeleau Vanessa, Cayron Lionel, Govignon Virginie, Bouat Yvan

**Représentés** : Vernhettes Michel a donné procuration à Frénéhard Anne-Marie

**Secrétaire de séance** : Mme Frénéhard Anne-Marie

**Objet : Dissimulation des réseaux électriques et de télécommunication du **Centre Bourg, Rue Droite**  
**Délibération n°2022-59****

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement du **Centre Bourg, Rue Droite**, il semble opportun de traiter de l'amélioration esthétique des réseaux électriques et de télécommunication.

Pour ce faire, il a saisi M. le Président du S.I.E.D.A., Maître d'Ouvrage des travaux.

Compte tenu de l'enveloppe attribuée au S.I.E.D.A., ce projet peut être pris en considération.

S'agissant d'une opération purement esthétique, la participation de la collectivité est nécessaire.

Le projet de mise en souterrain du **réseau électrique** du Centre Bourg, Rue Droite est estimé à **80 059,85 € Euros H.T.**

La **participation** de la Commune portera sur les **30 %** du montant ci-dessus soit **24 017,56 € Euros**, somme qui sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

La commune ayant adhéré au fonds commun pour la dissimulation des réseaux de télécommunication, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A. et France Télécom.

Concernant le **réseau de télécommunication** et compte tenu de l'absence d'appuis communs les travaux (génie civil et câblage cuivre) sont estimés à **14 786,14 Euros H.T.** La **participation de la commune serait de 8 893,07**

**La somme de 8 893.07 Euros** correspond à **50 %** du montant H.T. des travaux de génie civil d'un montant de 11 786.14 Euros soit **5 893.07 Euros** et auquel s'ajoute les frais de câblage Orange demeurant à votre charge pour un montant estimé à **3 000 Euros**.

Les participations définitives tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement des participations de la commune serait établie sur le montant des factures définitives dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

La dissimulation coordonnée des réseaux électriques et de télécommunication est obligatoire sous peine d'abandon du projet.

Fait à NANT, le 12 Septembre 2022

Le secrétaire de séance,  
Frénéhard Anne-Marie



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 12/09/2022  
et Publication du 12/09/2022

Le Maire  
Fiol Richard

